

Image not found or type unknown



## Expertise médicale au travail

Par **Unenuit**, le **11/04/2019** à **22:30**

J'ai arrêté de travailler en longue maladie après une dépression puis j'ai repris car je ne suis plus dépressive, le médecin le confirme ainsi que le comité médical et cela depuis 2 ans. Je veux repartir en poste à l'étranger mais le médecin du travail m'oblige à refaire à mes frais une expertise sans passer par le comité médical. Il m'a dit que le DRH lui a demandé de restreindre le départ en poste pour les anciens dépressifs. Comment le savent-ils et ont-ils le droit de m'obliger sans aucun écrit à aller voir un expert que dois-je faire ?